

Les Analyses du Centre Jean Gol



Analyse de la situation budgétaire en Belgique

Décembre 2014

Administrateur délégué : Richard Miller
Directrice : Laurence Glautier
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be

Analyse de la situation budgétaire en Belgique

Philosophie du plan budgétaire fédéral 2015-2018

Quels sont les efforts à réaliser sur l'ensemble de la période (sans les nouvelles mesures) ? 8,4 milliards€. A combien se chiffrent les nouvelles mesures prévues ? 3,7 milliards €.

Après les corrections SEC2010 et en tenant compte des effets retours, le coût de ces mesures est de 2,8 milliards.

➔ Effort total à réaliser : 11,2 milliards.

Comment va-t-on procéder ?

L'effort de réduction du déficit se fait exclusivement sur les dépenses ! Sur la période, on compresse les dépenses à hauteur de l'effort à réaliser à politique inchangée, soit un peu plus de 8 milliards.

Les mesures fiscales ne font que compenser les politiques nouvelles de relance. Il s'agit véritablement d'un « tax shift » qui s'opère afin de relancer l'économie via entre autre l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens.

Les recettes fiscales récoltées notamment via la taxation des intercommunales ou encore la contribution du secteur financier sont ainsi uniquement destinées à notamment augmenter substantiellement les frais forfaitaires déductibles.

(Milliards d'euros)	2015	2016	2017	2018	Cumulé
Effort à réaliser à politique inchangée	2,7	1,5	2,8	1,4	8,4
Coût réel des politiques nouvelles	0,7	1,5	0,3	0,4	2,8
Efforts à réaliser avec politiques nouvelles	3,4	3	3,1	1,8	11,2
Réduction des dépenses	2,5	2	1,8	1,8	8,1
<i>dont primaires</i>	<i>1,1</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>2,3</i>
<i>dont sociales</i>	<i>1,4</i>	<i>1,3</i>	<i>1,3</i>	<i>1,4</i>	<i>5,4</i>
Recettes	1	0,8	0,5	0,5	2,8
Dividendes					0,3

On est sur un ratio de ¾ en réduction de dépenses et ¼ en augmentation de recettes alors que sous la précédente législature, on était globalement à 50-50 sous la pression des socialistes. Il faut bien comprendre que moins de recettes, c'est moins de mesures qui touchent le portefeuille des gens. Le budget que nous préconisons s'attarde à aller chercher l'argent là où c'est encore possible dans les dépenses de l'Etat au lieu de taxer les citoyens.

OCDE

L'OCDE relève que l'assainissement budgétaire de la Belgique, principalement focalisé sur les dépenses et non sur des hausses d'impôts est un très bon point pour la croissance à moyen terme.

→ Budget 2015 et épure 2015-2018 avec retour à l'équilibre en 2018 (réduction du déficit de 0,6%/an) devrait supporter le retour de la croissance.

L'OCDE relève le problème de compétitivité en Belgique (augmentation des coûts unitaires de la main-d'œuvre) mais souligne que la mesure relative à la suspension temporaire du mécanisme d'indexation (compensée en partie par l'augmentation des frais professionnels forfaitaires), est une bonne réponse au problème d'handicap salarial.

L'OCDE pointe le fait que l'emploi et la compétitivité connaîtraient une amélioration encore plus importante si le mécanisme d'indexation des salaires étaient encore mieux adapté à l'évolution de la productivité (aller plus loin qu'un saut, modifier les modalités d'évolution).

L'OCDE conseille également d'alléger la fiscalité sur le travail, ce qui le Gouvernement compte faire via l'augmentation des frais forfaitaires par exemple. Elle conseille pour cela à la Belgique de soit réduire la pression fiscale globale ou d'opérer un transfert de la charge vers la consommation et les plus-values. Ce dernier point étant critique, la piste de la réduction de la pression fiscale globale est privilégiée.

Commission européenne

L'évaluation de la CE intervient dans le cadre du Semestre européen qui est la première phase du cycle annuel de guidance et de surveillance des politiques économiques des Etats-membres.

Pays

- L'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Slovaquie ont des épures budgétaires considérées comme conformes aux critères.
- L'Estonie, la Lettonie, la Slovénie et la Finlande ont des épures budgétaires considérées comme globalement conformes aux critères.
- **La Belgique**, l'Espagne, la France, l'Italie, Malte, L'Autriche et le Portugal ont des budgets considérés comme ayant un **risque de non-conformité**.
- Contrairement aux autres pays de ce dernier groupe, la Belgique, la France et l'Italie seront à nouveau examinées en mars 2015.

Belgique

La Belgique est actuellement sous le bras préventif du Pacte de Stabilité et de croissance (depuis 2014). Le bras préventif vise à assurer des politiques budgétaires solides à moyen terme en fixant des paramètres à respecter pour les Etats-Membres.

Pour la Belgique, il s'agit de :

- Amélioration requise du solde structurel : 0,6 % du PIB¹ à partir de 2015 jusqu'à l'équilibre.
- Taux de croissance maximum des dépenses : 0,0 % en 2015.
- Seuil de déficit excessif : -3,0 % du PIB.
- Critère de la dette en période transitoire (amélioration minimum requise) : 0,3 % du PIB² de 2014 à 2016.

¹ L'amélioration requise lorsque la dette > 60 % du PIB et dans des conditions économiques neutres est de 0,6 %. Dans des conditions économiques défavorables, l'amélioration nécessaire est de 0,5 %

Si ces critères ne sont pas respectés, la Belgique peut être considérée comme ne remplissant plus les conditions pour faire partie du bras préventif du Pacte de Stabilité et de Croissance. Elle retomberait alors dans le bras correctif, autrement dit la Procédure de Déficit Excessif. Dans ce cas, les conditions sont beaucoup plus rudes avec un monitoring complet des mesures mises en œuvre par la CE et une accélération de la réduction du déficit.

Considérations de la Commission vis-à-vis du PPB belge pour 2015

	Objectif Programme Stabilité	Plan de Projet Budgétaire 2015	Prévisions CE
Déficit (% du PIB)	-1,4	-2,1	-2,8
Evolution du déficit structurel (% du PIB)	0,6	0,7	0,4
Dette (% du PIB)	99,4	105,1	107,3
Croissance réelle du PIB (%)	1,8	1,5	0,9

Déficit

On constate que le déficit a été revu à la baisse par la Commission à -2,8 % du PIB contre -2,1 % dans le PPB. Cette différence (0,7 pp³ du PIB) s'explique d'une part par la correction comptable SEC 2010 et d'autre part, par la révision à la baisse des perspectives de croissance entre la rédaction et l'évaluation du PPB (passant de 1,5 % à 0,9 %).

Le seuil du déficit excessif n'est toutefois pas atteint.

Evolution du déficit structurel

Les prévisions de la CE pour 2015 tablent sur une évolution du déficit structurel de 0,4 % du PIB, soit 0,2 pp du PIB de moins que l'objectif de 0,6 % du PIB.

Le rapport de la CE pointe un risque de déviation par rapport au chemin d'ajustement vers le MTO.

Dette

La dette pour 2015 est estimée à 107,3 % du PIB pour la CE selon ses dernières prévisions soit 2,2 % du PIB en plus que prévu dans le PPB. Cette différence vient de la révision à la baisse de la croissance économique ainsi que du creusement attendu plus important du déficit (voir ci-dessus).

Le critère de la dette n'est pas respecté.

Opinion générale de la Commission

Le critère le plus problématique pour la Belgique est le **critère de la dette comme expliqué ci-dessus**. La Commission pointe néanmoins **nos progrès sur la partie structurelle des recommandations fiscales**. Notre situation sera à nouveau réexaminée en mars (pour voir si on peut à nouveau être considéré comme « compliant ») à la lumière de la finalisation du budget 2015 et de l'étude chiffrée des impacts sur paramètres évoqués dans la présente notes des réformes structurelles que notre pays s'engage à mettre en œuvre. Cette analyse devra être conduite par le Bureau du Plan et les résultats rendus à la Commission pour fin janvier 2015.

France

Le critère problématique pour la France est la diminution trop faible du déficit budgétaire. En 2015, il est estimé à 4,5% du PIB, bien loin de l'objectif des 3%. La Commission pointe également la faiblesse des mesures structurelles entreprises jusqu'à présent pour réduire ce déficit. En effet, alors que les mesures

² Correspond à une réduction annuelle d'1/20 (en moyenne sur 3 ans) de l'écart entre le taux d'endettement effectif et le seuil des 60% du PIB.

³ pp = points de pourcentage, unité lors d'une différence entre deux pourcentages.

structurelles auraient dû être de 0,6% du PIB pour 2015, elles sont estimées à seulement 0,1% par la CE. La dette française est estimée à 98,1% du PIB pour 2015.

Allemagne

Le plan budgétaire de l'Allemagne ne pose aucun problème : déficit nul en 2015 et dette à 72,4% du PIB.